

**Allocution de Gianni Buquicchio**  
Président de la Commission de Venise

Monsieur le Juge en chef du Canada,

Monsieur le président de l'ACCF,

Monsieur le directeur des Affaires politiques et de la gouvernance démocratique,

Mesdames et messieurs les présidents,

Mesdames et messieurs les juges,

Mesdames et messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui en tant que président de la Commission de Venise pour m'adresser à vous lors du 8<sup>e</sup> congrès triennal de l'ACCF !

Je voudrais remercier la Cour suprême du Canada et l'ACCF pour cette invitation et l'excellente organisation de cet événement.

Dans le cadre de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, pour laquelle la Commission de Venise agit comme secrétariat, nous travaillons avec dix groupes régionaux et linguistiques qui unissent des cours et conseils constitutionnels et des cours suprêmes.

Parmi ces groupes, l'ACCF tient une place spéciale, très proche de notre cœur. Nous accompagnons l'ACCF depuis sa naissance.

L'ACCF est un pilier de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle ; c'est ensemble avec vous et grâce à vous que nous avons élargi la coopération avec des cours constitutionnelles de l'Europe à d'autres continents.

Les relations très concrètes et utiles entre l'ACCF et la Commission de Venise ont été entérinées dans l'accord de Vaduz de 1999 et le protocole de Djibouti de 2002, qui nous permettent d'échanger des expériences.

L'élément clé de cet échange est la participation des cours et conseils constitutionnels membres de l'ACCF à la base de données CODICES.

CODICES contient plus de 10 000 décisions constitutionnelles de tous les continents et elle réserve une place importante à la jurisprudence francophone.

Déjà avant l'accord de Vaduz, les cours et conseils constitutionnels francophones des pays membres et observateurs de la Commission de Venise contribuaient activement à CODICES. L'accord de Vaduz et le Protocole de Djibouti ont élargi cette coopération fructueuse à tous les membres de l'ACCF.

La plupart d'entre vous contribuent activement à CODICES à travers vos agents de liaison ou correspondants nationaux et j'appelle les autres à nommer des correspondants nationaux et à les inviter à nous envoyer une sélection de votre jurisprudence constitutionnelle et électorale sous forme de décisions abrégées.

Ceci est essentiel pour permettre un échange fructueux entre les cours et conseils. La connaissance de la jurisprudence des autres est la clé au dialogue entre les juges et conseillers qu'on appelle parfois la fertilisation croisée des juridictions. Les arrêts des uns peuvent servir d'inspiration à d'autres.

Le Forum de Venise en ligne restreint est ouvert aux échanges entre les agents de liaison.

Je suis content que nous ayons pu mettre à jour le protocole de Djibouti en ôtant des éléments tombés en désuétude comme des contributions financières ou la production de CDs.

Mesdames et messieurs,

Le thème choisi pour votre congrès – la sécurité juridique – est un élément central de l'État de droit. Ce principe constitutionnel lie tous les acteurs de l'État, tels que le conseil constitutionnel et la cour constitutionnelle ou suprême. Ces organes sont appelés à s'assurer que d'autres organes respectent ce principe, mais eux-mêmes sont également liés par ce principe.

Avec son rapport sur l'État de droit et surtout la Liste des critères de l'État de droit, la Commission de Venise a su cerner le champ de la sécurité juridique dont des éléments clés sont :

1. Accessibilité et prévisibilité de la loi
2. Accessibilité des décisions de justice
3. Stabilité et cohérence du droit et attentes légitimes
4. Non-rétroactivité et *nullum crimen, nulla poena sine lege*
5. Et bien sûr la force de chose jugée (*res judicata*)

La liste des critères de l'État de droit développe ces éléments et propose des standards concrets. Cette liste est à votre disposition et j'espère que – telle que la jurisprudence des autres juridictions présentes – elle vous servira dans votre travail important de faire respecter la Constitution, ainsi que le principe de la sécurité juridique.

J'ai hâte d'entendre vos expériences sur ce thème riche.

Je vous remercie pour votre attention.